

Offres d'une
durée limitée

Demandez l'assurance
dans les 31 jours

Laissez-nous vous aider à vous préparer à toute éventualité

Nous ne savons pas toujours ce que la vie nous réserve, mais il y a certaines choses qui peuvent nous y préparer. La Sun Life et Seventh-day Adventist Church in Canada veulent rendre la demande d'assurance-vie facultative et d'assurance facultative contre les maladies graves simple comme bonjour. Ensemble, nous avons conçu vos offres exclusives pour vous aider à atteindre votre mieux-être financier.

DANS CETTE TROUSSE



Offres et taux exclusifs



Demander l'assurance
et nous joindre

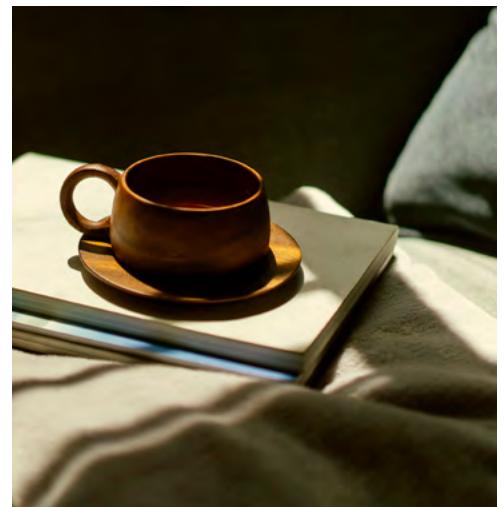


Clauses en petits caractères

Qu'est-ce que l'assurance-vie facultative?

Les grands événements de la vie peuvent souvent avoir un impact financier. En vous y préparant à l'avance, avec une assurance, vous pouvez réduire votre stress financier et celui de votre famille.

L'assurance-vie facultative prévoit un paiement unique pour prendre soin de votre famille lorsque vous ne serez plus là.



Pourquoi avez-vous besoin d'une assurance-vie facultative?



Réduire les difficultés financières de vos proches

Saviez-vous que 1 ménage sur 5 vivrait des difficultés financières immédiates si un des principaux soutiens financiers décédait subitement?¹ Avec l'assurance-vie, la famille reste la priorité numéro un lorsque vous n'êtes plus là, pas l'argent.



Offrir sécurité et protection à votre famille

Frais funéraires, dettes, paiement de l'éducation future de vos enfants. Votre famille pourrait-elle payer ces dépenses et d'autres encore sans vous?



Vos autres assurances pourraient ne pas suffire

Comblez les lacunes financières de votre assurance-vie collective de base avec une assurance-vie facultative et protégez l'avenir de votre famille.

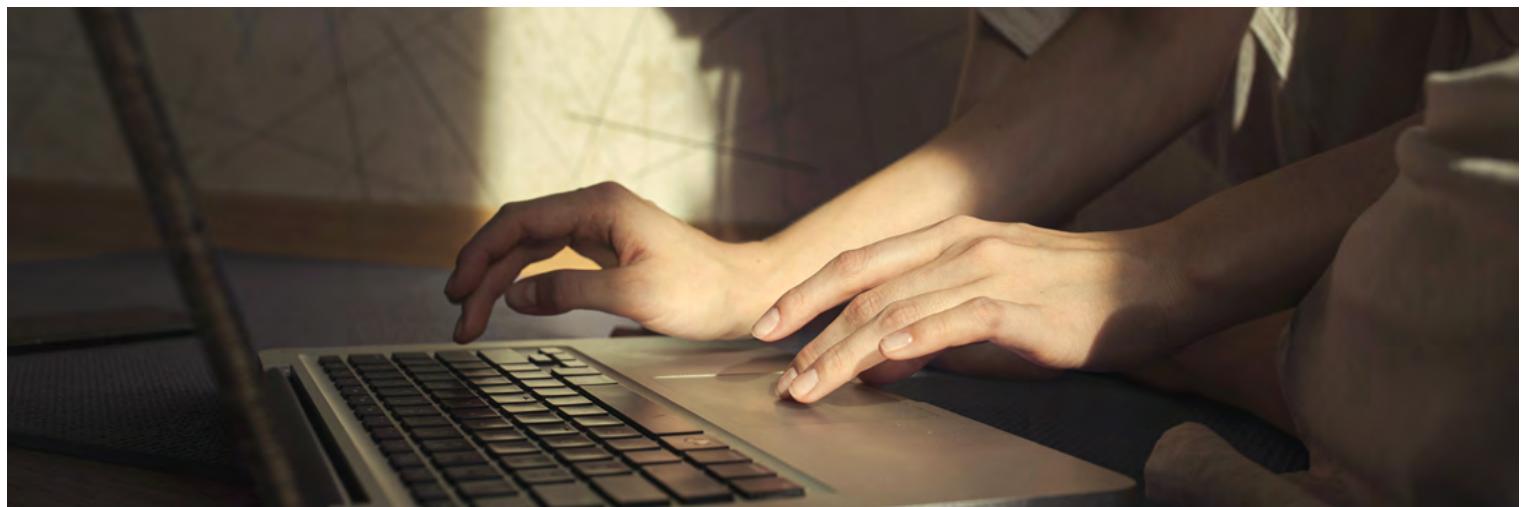
Une offre exclusive rien que pour vous!

Couverture offerte par tranches de 10 000 \$

- De 10 000 \$ à 300 000 \$ pour vous-même
- De 10 000 \$ à 300 000 \$ pour votre conjoint

Vous devrez répondre à des questions sur votre état de santé.

Veuillez consulter la **brochure sur vos garanties** pour obtenir de plus amples renseignements.



Coût mensuel par tranche de 10 000 \$

Tranche d'âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non-fumeur	Fumeuse	Non-fumeuse
Moins de 25 ans	1,17 \$	0,59 \$	0,43 \$	0,22 \$
25 - 29	1,07	0,54	0,51	0,25
30 - 34	1,01	0,51	0,78	0,39
35 - 39	1,35	0,68	1,08	0,55
40 - 44	1,92	0,97	1,52	0,77
45 - 49	2,52	1,27	2,31	1,16
50 - 54	4,03	2,02	3,51	1,77
55 - 59	6,57	3,31	4,72	2,37
60 - 64	8,73	4,4	6,11	3,08
65 - 69	12,62	6,36	8,82	4,44

EXEMPLE POUR UNE FEMME,
NON-FUMEUSE, ÂGÉE DE
44 ANS

01.

Quel montant d'assurance?
50 000 \$

02.

Combien de tranches?
50 000 \$ / 10 000 \$ =
5 tranches

03.

Votre taux dans le tableau?
0,77 \$

04.

Voici le coût mensuel!
 $5 \times 0,77 \$ = 3,85 \$$



Obtenez une couverture allant jusqu'à 15 000 \$ pour vos enfants.

Payez 1,385 \$ par tranche de 5 000 \$ chaque mois.



Qu'est-ce que l'assurance contre les maladies graves?

L'assurance contre les maladies graves prévoit un paiement unique² si vous recevez un diagnostic de maladie susceptible de bouleverser votre vie, comme un accident vasculaire cérébral, une crise cardiaque ou un cancer. Cela peut vous aider à vous concentrer sur votre rétablissement, sachant que vous aurez de l'argent pour vous aider à couvrir vos dépenses.

Pourquoi avoir une assurance contre les maladies graves?



Le rétablissement peut être long

Il faut du temps pour guérir et cela peut occasionner des frais. Vous pourriez devoir vous absenter du travail plus longtemps que prévu. Un proche pourrait devoir s'absenter du travail aussi pour prendre soin de vous.



Vos autres assurances pourraient ne pas suffire

Vos autres assurances ou les régimes publics d'assurance maladie pourraient ne pas vous offrir toute la couverture dont vous avez besoin. Aidez à combler ces lacunes financières avec l'assurance contre les maladies graves.³



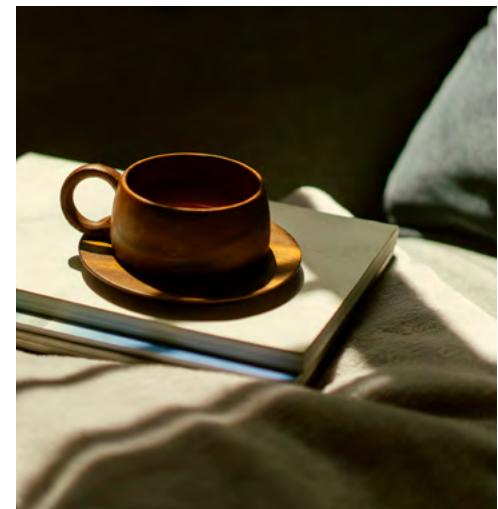
Vos dépenses quotidiennes sont couvertes

Vous pouvez choisir comment utiliser l'argent, que ce soit pour la garde des enfants, l'entretien ménager ou les soins personnels, entre autres choses.



Votre épargne est protégée

Vous avez travaillé fort afin d'épargner toutes ces années. Sans assurance contre les maladies graves, vous pourriez devoir puiser dans votre épargne pour payer des frais médicaux.



Votre offre d'une durée limitée!

Faites votre demande dans les 31 jours suivant la date d'entrée en vigueur de votre régime de garanties au travail et obtenez une couverture allant de :

- 20 000 \$ à 50 000 \$ pour vous-même
- 20 000 \$ pour votre conjoint

Le tout sans avoir à répondre à des questions sur votre état de santé.³

Vous avez besoin d'une couverture plus élevée? Vous devrez répondre à des questions sur votre état de santé au moment de la demande⁴.

Veuillez consulter la **brochure sur vos garanties** pour obtenir de plus amples renseignements.



Coût mensuel par tranche de 10 000 \$

Tranche d'âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non-fumeur	Fumeuse	Non-fumeuse
Moins de 25 ans	1,43 \$	1,22 \$	1,35 \$	1,14 \$
25 - 29	1,43	1,22	1,35	1,14
30 - 34	2,3	1,67	2,65	1,99
35 - 39	2,94	2,05	3,77	2,45
40 - 44	5,51	3,28	7,1	3,88
45 - 49	10,86	5,47	10,52	5,14
50 - 54	19,58	8,64	16,82	7,84
55 - 59	32,28	13,29	20,39	9,8
60 - 64	51,54	21,76	26,27	13,87
65 - 69	90,07	41,54	41,42	23,86



Obtenez une couverture allant jusqu'à 20 000 \$ pour vos enfants.

Payez 2,47 \$ par tranche de 5 000 \$ chaque mois.

Vous ou votre conjoint devez être couvert pour acheter une couverture pour vos enfants.



EXEMPLE POUR UNE FEMME,
NON-FUMEUSE, ÂGÉE DE
44 ANS

01.

Quel montant d'assurance?
50 000 \$

02.

Combien de tranches?
50 000 \$ / 10 000 \$ =
5 tranches

03.

Votre taux dans le tableau?
3,88 \$

04.

Voici le coût mensuel!
5 x 3,88 \$ = 19,40 \$

Teladoc
HEALTH

**Experts médicaux de
Teladoc – Votre partenaire
en soins de santé**

Lorsque vous souscrivez l'assurance contre les maladies graves, vous avez accès à Experts médicaux de Teladoc⁵, un service de consultation médicale gratuit. Des experts médicaux de premier plan proposent une large gamme de services pour vous aider, vous et votre médecin traitant, à prendre la meilleure décision possible pour votre santé.

**Découvrez les services offerts
à teladoc.ca/expertsmédicaux**

AVANTAGES DE LA SUN LIFE



Taux concurrentiels

L'assurance est offerte à des taux de groupe abordables.⁶



Votre couverture vous suit

Votre couverture vous suit, même si vous quittez votre employeur ou prenez votre retraite.⁷



Couverture pour la famille

Vous avez l'option de couvrir votre conjoint et les enfants à votre charge.

L'adhésion est facile

Les formulaires sont disponibles dans votre trousse de bienvenue.

01. Remplissez un **formulaire d'adhésion** et retournez-le au gestionnaire de votre régime.
02. Besoin d'une couverture plus élevée? Remplissez une **Déclaration d'état de santé** et retournez-la à la Sun Life.
03. Vous pouvez également **désigner votre bénéficiaire** si vous n'en avez pas déjà un.

Si votre demande est approuvée, nous vous dirons quand votre couverture commencera.

Pour plus de commodité, le coût mensuel (la prime) est retenu sur votre salaire.



Vous avez des questions?

Appelez-nous au **1-866-539-7678**, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE ou envoyez-nous un courriel à garanties.facultatives@sunlife.com.

Les garanties collectives sont établies par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

¹ « Canadian Facts About Life », LIMRA, 2019.

² Le diagnostic de maladie grave doit être établi après la date d'effet de la couverture, et vous devez accomplir une période de survie (habituellement de 30 jours). Le paiement est versé si nous approuvons votre demande de règlement.

³ Si, dans les 12 mois précédent la date d'effet de votre couverture, vous subissez une blessure ou êtes atteint d'une maladie ou d'une affection pour laquelle vous avez consulté ou auriez dû consulter un médecin ou un professionnel de la santé et que cette blessure, maladie ou affection entraîne une affection couverte au cours des 12 mois suivant la date d'effet de votre couverture, vous n'êtes pas couvert pour cette affection.

⁴ Si vous ou votre conjoint demandez une couverture d'assurance dont le montant, combiné avec toute assurance facultative existante obtenue auprès de votre employeur, dépasse les montants indiqués ci-dessus, nous vous poserons des questions sur votre état de santé. Si, dans le passé, vous avez présenté une demande d'assurance-vie facultative et qu'elle a été refusée, vous pouvez présenter une nouvelle demande, mais nous devrons vous poser des questions sur votre état de santé.

⁵ Ce service à valeur ajoutée est offert avec certains contrats d'assurance contre les maladies graves ou d'assurance-santé personnelle de la Sun Life.

⁶ Les taux sont calculés selon votre âge, votre sexe et votre situation quant à l'usage du tabac à la date d'effet de la couverture. Les taux sont révisés chaque année, ils sont susceptibles de changer et ils augmentent lorsque vous changez de groupe d'âge. Les primes peuvent être soumises à la taxe de vente provinciale applicable. Vous trouverez les définitions complètes des affections couvertes dans le document *Faits saillants*.

⁷ Des montants maximums de couverture s'appliquent lorsque vous transformez votre assurance collective en assurance individuelle. Ces montants varient selon l'endroit où vous vivez.

Plus de précisions

Vous pouvez en tout temps résilier votre assurance-vie facultative et votre assurance facultative contre les maladies graves. Si vous le faites dans les 30 jours suivant la date d'effet de la couverture, nous vous rembourserons les primes. Communiquez avec le gestionnaire de votre régime pour demander une résiliation.

Vous devez être effectivement au travail pour demander l'assurance ou augmenter votre couverture, et pour que la couverture entre en vigueur pour vous (et/ou votre conjoint ou les personnes à votre charge, s'il y a lieu).

Ce document présente un sommaire de la couverture. Pour connaître l'ensemble des conditions, des restrictions et des exclusions, reportez-vous au contrat d'assurance que vous pouvez obtenir auprès du gestionnaire de votre régime. En cas de divergences entre ce document et le contrat, ce sont les dispositions du contrat qui ont préséance.

© 2023 Teladoc Health, Inc. Tous droits réservés. Teladoc, Experts médicaux de Teladoc et le logo de Teladoc sont des marques de commerce de Teladoc Health, Inc., et ne peuvent pas être utilisées sans autorisation écrite. Les logos et les marques de commerce sont utilisés sous licence. Tous les énoncés relatifs aux services d'Experts médicaux de Teladoc proviennent de Teladoc Health, Inc. et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne peut pas garantir l'accessibilité aux services et se réserve le droit d'y mettre fin à n'importe quel moment. Pour en savoir plus sur Experts médicaux de Teladoc,appelez au 1-877-419-2378 ou visitez teladoc.ca/expertsmédicaux.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés. vb-cb-nh-flyer-ol-nonem-ci-nem-seventhday2023-f-v5